

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 janvier 2016

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **11**

Nombre de membres en exercice : **11**

Nombre de membres présents : **10**

Date de convocation du Conseil Municipal : **30 décembre 2016**

Membres présents : Mrs **PATISSOU** Bernard. **GATEL** Alain. Mr **TESTET** Jacques.
SIMEON Lionel. **LESPINE** Roland. **DELAGE** Olivier.

Mmes **MAURY-BOUET** Annie. **CHATEAUNEUF** Béatrice.
FRAMARIN Valérie. **VAN DE VEN** Adrienne.

Absents excusés : Mrs **VAN DE VEN** Jean.

Pouvoir : M. VAN DE VEN Jean donne pouvoir à M. SIMEON Lionel de le représenter, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signatures.

**L'an deux mille seize,
Et le 12 janvier,**

A 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PATISSOU Bernard, Maire.

Mme MAURY-BOUET Annie est élue secrétaire de la séance.

M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2016. A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de rajouter l'ordre du jour cité ci-dessus.

DELIBERATION AUTORISANT L'ENGAGEMENT, LA LIQUIDATION ET LE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2016

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération concernant le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2016, afin d'honorer les factures liées à l'investissement.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider la délibération.

DELIBERATION VALIDATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SIVOM DE LA REGION DE DURAS

M. le Maire fait part à son Conseil Municipal, que suite à un courrier reçu du SIVOM de DURAS, le 21 décembre 2015, indiquant que les statuts du SIVOM de la région de Duras n'ont pas été révisés depuis 1997, il y a lieu de délibérer sur les modifications proposées par le Syndicat.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider la délibération.

ORGANISATION DES VŒUX DU MAIRE

Le Maire et le Conseil Municipal rappelle que les vœux du Maire auront lieu le samedi 23 janvier 2016. L'ensemble de l'équipe municipale s'organise pour la préparation de la soirée.

INFORMATIONS SUR LE DEROULEMENT DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la Commune de Soumensac se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016 afin de connaître la population réelle du village.

La séance est levée à 23 H 00.